

## En direct N°1 :

### NEGOCIATION GESTION DES EMPLOIS ET PARCOURS PROFESSIONNELS (GEPP)

Un accord pour accélérer la baisse les effectifs ?

Pour la CGT, NON !

La négociation GEPP a démarré le 12 septembre dernier. Les premiers thèmes sont :



- **Accompagnements du parcours professionnel des seniors (50 ans et +),**
- **Dispositifs de fin de carrières :** retraite progressive, TPA, rachat de trimestre,
- **Dispositions d'accompagnement** pour quitter le Groupe (le PPA/essaimage ou le congé Mobilité).

➔ Pour la CGT, nous sentons clairement que le Groupe a bien l'intention d'aller au-delà de la baisse naturelle des effectifs en mettant « le paquet » sur des mesures incitatives à disposition des salariés volontaires à aller voir ailleurs.

➔ **Les salariés deviendraient-ils indésirables dans le Groupe Orange en France ?**

### LA CGT REVENDIQUE UN NOUVEAU TPS !

Bien avant la négociation, la CGT est intervenue régulièrement auprès de la Direction Générale en revendiquant la poursuite du dispositif Senior(TPS) inclus dans l'accord Intergénérationnel prenant fin au 31/12/2024.

Lors de la séance de négociation du 23 septembre, **la CGT a ouvertement demandé la poursuite de ce dispositif.** Peu d'engouement des autres syndicats. Enfin, lors de la séance du 8 octobre, **la CGT a demandé à la direction d'aller chercher un mandat pour reconduire le TPS.** CFDT et CFE-CFC ont suivi la CGT.



🔴 **Réponse de la direction le 22 octobre. Affaire à suivre !**

### PROPOSITION DE L'ENTREPRISE POUR LES SALARIES EN DERNIERE PARTIE DE CARRIERES



➔ **Temps Partiel Aidé (TPA)** Nouvelle formule au 1 janvier 2025

#### LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION À DATE:

- Possibilité de prendre un temps partiel (inférieur ou égal à 80%) à **5 ans maximum de l'âge légal de départ à la retraite**
- Pour les salariés en **situation de proche aidant**, maintien à 55 ans pour l'entrée en TPA
- L'entreprise prend en charge les cotisations à hauteur de 100%
- Pour les salariés de droit privé (ACO) : la sur cotisation est prise en charge par l'entreprise
- Pour les salariés fonctionnaires (AFO) : la sur cotisation s'applique jusqu'à hauteur de 4 trimestres (exemple : 5 ans pour un TPA à 80%)
- La rémunération au prorata du temps travaillé

➔ **Pour la CGT**, il s'agit d'un véritable recul par rapport au TPA d'aujourd'hui possible dès l'âge de 55 ans. Avec la réforme des retraites Macron imposée et subie par les salariés pour un départ à 64 ans, le TPA ne sera possible qu'à 59 ans, ce qui en l'état est inacceptable pour les salariés du Groupe et des filiales d'Orange !

➔ **LA CGT REVENDIQUE :**

- le TPA dès 55 ans avec un mécanisme de sur-rémunération sur le temps travaillé (exemple : travaillé 60% payé 80%),
- la possibilité d'un abondement TPA sur le CET pour un départ anticipé et le maintien du mécénat de compétences,
- De plus, en cas de refus d'un nouvel accord Seniors par l'entreprise, la CGT sera beaucoup plus exigeante sur le dispositif TPA.



**Orange doit revoir sa stratégie et investir dans l'emploi !**

Les salariés ne sont pas un coût, ni une variable d'ajustement à la réalisation des objectifs financiers de l'entreprise. Les salariés sont une richesse, ils méritent d'autres perspectives que d'aller voir ailleurs !

➔ **La CGT propose d'augmenter significativement les salaires et d'améliorer les conditions de travail des salariés plutôt que de verser 95% des bénéfices aux actionnaires.**

**LA CGT REVENDIQUE ÉGALEMENT :**

- Un nouveau dispositif Senior type TPS amélioré avec engagement de pérennité sur le sujet
- Un nouveau dispositif TPA dès 55 ans pour tous avec un mécanisme de sur-rémunération
- Le remplacement des départs, la ré internalisation des activités et l'embauche des alternants
- Une GEPP ambitieuse offrant des perspectives d'évolutions professionnelles sur son bassin de vie
- L'abrogation de la réforme des retraites

**LA CGT VOUS TIENDRA RÉGULIÈREMENT INFORMÉ DES ÉVOLUTIONS DE LA NÉGOCIATION GEPP. LA CGT INVITE LES SALARIÉS À VENIR DÉBATTRE DE L'EMPLOI À ORANGE**



**Fédération nationale des salariés du secteur  
des activités postales et de télécommunications CGT**  
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D  
Site : [www.cgt-fapt.fr](http://www.cgt-fapt.fr) Mail : [fede@cgt-fapt.fr](mailto:fede@cgt-fapt.fr)